



# CACES et autorisation de conduite R 386

## ⇒ OBJECTIF :

- Etre capable d'utiliser et d'entretenir les plates-formes élévatrices mobiles de personnes dans le respect des consignes de sécurité.
  - Pour l'employeur :
    - Etre en conformité avec la réglementation en vigueur
    - Etre en mesure de délivrer l'Autorisation de conduite
    - Accroître la sécurité du personnel
  - Pour le salarié :
    - Etre capable d'utiliser le potentiel de la PEMP dans le respect des consignes de sécurité
    - Obtenir le CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)

## ⇒ PUBLIC :

- Toute personne débutante ou expérimentée.
- Conducteur permanent ou occasionnel.
- Conducteur sans activité de production (location, maintenance, démonstration ...).

## ⇒ ORGANISATION DE LA FORMATION :

### Prérequis :

- Etre âgé de 18 ans minimum.
- Etre apte médicalement (certificat de la médecine du travail pour les salariés, aptitudes visuelle, auditive et psychotechnique pour exercer la profession).

**Durée :** A définir avec SECURIPREV suivant l'expérience du stagiaire et le nombre de catégories concernées.

**Effectif :** 6 personnes maximum.

### Maintien des connaissances :

- Tous les 5 ans.

**Lieu :** Dans vos locaux ou en inter-entreprises.

**Intervenant(s) :** Formateurs CACES.

**Méthode pédagogique :** Théorique et pratique (consignes de sécurité, utilisation d'engins ...)

**Attribution finale :** Attestation individuelle après réussite des tests d'évaluations.

**Organisme de délivrance :** SECURIPREV délivre une attestation de formation pour le stagiaire et d'un avis à la conduite d'engins pour l'employeur.

**SECURIPREV**

Formations - Secourisme - Incendie - Défibrillateurs  
Evacuation - Habilitations électriques

⇒ **PROGRAMME DE FORMATION :**

○ **Partie théorique**

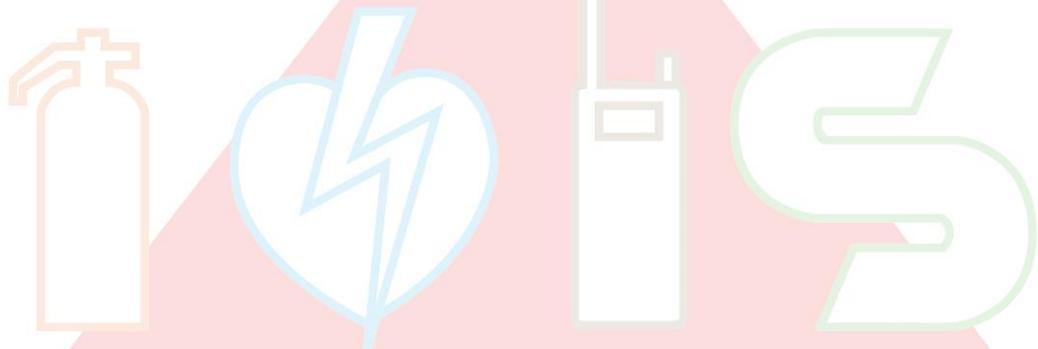
- Rôle et responsabilités du conducteur de PEMP
- Classification, technologie et caractéristiques des différents Types de PEMP
- La réglementation, normalisation et textes de la CNAMTS
- Les consignes d'utilisation et de sécurité
- Les contrôles périodiques
- La stabilité des PEMP
- Les généralités sur le système élévateur
- Les manœuvres de secours

○ **Partie pratique**

- Mise en service de la PEMP et Exercices de maniabilité en Sécurité

○ **Tests / Evaluations**

- Théorique et pratique



SECURIPREV

Réf : R386V.020114

SECURIPREV, 44-46 avenue de Flandre 59700 MARCQ EN BAROEUL  
Tel/Fax : 09.73.61.16.85 – contact@securiprev.com

Eurl au capital de 2575 euros – RCS Roubaix Tourcoing – SIRET 511 366 759 00021 – Code APE 8559A  
Enregistré sous le n° de déclaration d'activité n° 31 59 06995 59 auprès du Préfet de Région Nord-Pas-de-Calais





○ **Validation**

CACES P.E.M.P. Pour Type : 1B ET 3B (valable 5 ans)

**Le CACES d'un type donné à élévation multidirectionnelle (Groupe B) autorise la conduite d'une PEMP de même type d'élévation suivant un axe vertical (Groupe A).**

**A contrario, le titulaire d'un CACES de PEMP s'élevant suivant le seul axe vertical ne peut prétendre à la manœuvre d'une plate-forme d'élévation multidirectionnelle.**

**CACES® R386 – Nacelles (validité 5 ans)**



Cat. 1A : élévation verticale – pas de translation latérale possible (stabilisateurs)

Cat. 1B : élévation multidirectionnelle - pas de translation latérale possible (stabilisateurs)

Cat. 3A : élévation verticale – translation latérale possible

Cat. 1B : élévation multidirectionnelle – translation latérale possible

*Formation complète + validation des acquis + VM valide = remise de l'ADC*

⇒ **TEXTES REGLEMENTAIRES ET LEGISLATIFS :**

*Références réglementaires : décret n° 98-1084 du 2/12/98  
Recommandation R 386 du 1/1/2000*